

Chapitres et tableaux	Sources
XX. Justice.	
<p>A. Activité des établissements judiciaires.</p> <p>Tableaux 1—5, pages 147—151</p>	<p>Les renseignements sont fournis par le Ministère de la Justice.</p>
<p>B. Statistique criminelle.</p> <p>Tableaux 1—9, pages 152—170</p>	<p>De la publication de la Direction Générale de la Statistique: „Statistique Criminelle," pour les années 1910, 1911 et 1912 et du manuscrit de la même statistique pour l'année 1920.</p>
<p>C. Avocats.</p> <p>Tableau 1, page 171</p>	<p>Les renseignements sont fournis par le Ministère de la Justice."</p>
XXI. Accidents et faits divers.	
<p>Tableaux 1—2, pages 173—174</p>	<p>Les renseignements sont fournis par le Ministère de l'Intérieur et de la santé publique, (section administrative et de la police).</p>